

LE TRI CHEZ VOUS

VOS DÉCHETS RECYCLABLES



DANS VOTRE CONTENEUR JAUNE (EN VRAC)



UNE RÈGLE SIMPLE :
JETEZ-Y VOS
EMBALLAGES VIDES !

Tous les 15 jours selon le calendrier ci-contre. La levée n'est pas prise en compte dans la TEOMi*.



Flashez ce code pour intégrer le calendrier sur l'agenda de votre smartphone et être alerté(e) la veille de chaque jour de collecte.

JANVIER	10	24	
FÉVRIER	07	21	
MARS	07	21	
AVRIL	04	18	
MAI	02	16	30
JUIN	13	27	
JUILLET	11	25	
AOÛT	08	22	
SEPTEMBRE	05	19	
OCTOBRE	03	17	31
NOVEMBRE	14	28	
DÉCEMBRE	12	26	

VOS DÉCHETS MÉNAGERS



DANS VOTRE CONTENEUR GRIS (DANS DES SACS)



Le collecteur passe chaque semaine.

Ne sortez votre conteneur que lorsqu'il est plein car chaque levée compte dans la TEOMi*.

*TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative



DANS VOTRE COMPOSTEUR



Les déchets de fruits et légumes vont dans le composteur

LE TRI EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

CONTENANTS EN VERRE



JOURNAUX & PAPIERS



VÊTEMENTS

Vêtements & linges propres et secs ainsi que des chaussures liées par paire. Le tout dans des sacs de 30 litres maximum.

Ne déposez pas d'articles humides ni souillés.

Tous vos points d'apport volontaire disponibles sur : <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport?>



LE TRI EN DÉCHÈTERIE

Déposez en déchèterie les autres types de déchets. Voici la liste des déchets autorisés :

- Cartons
- Déchets verts
- Bois
- Cartouches d'encre
- Électroménagers
- Gravats
- Jouets
- Lampes et néons
- Ferrailles
- Piles et batteries
- Huiles
- Vêtements
- Peinture/radiographies/solvants
- Ameublement/literie
- Articles de bricolage & de jardin thermiques
- Articles de sport et de loisirs
- Plâtre
- Laine de verre
- Laine de roche
- Huisseries

NOS PARTENAIRES DONNENT UNE SECONDE VIE À VOS DÉCHETS



Corépile COLLECTER SES PILES, C'EST FACILE ! Toutes les piles et petites batteries usagées se recyclent, y compris les piles rechargeables. Rapportez-les dans un des 30 000 points de collectes Corepile. Trouvez le plus proche ici [www.jerecyclamespiles.com] RECYCLER SES PILES, C'EST UTILE ! Jusqu'à 80 % des métaux contenus dans les piles et petites batteries sont extraits et réutilisés dans l'industrie.



EcoDDS a pour mission d'encourager au tri, de contribuer à la collecte et au traitement des déchets chimiques des particuliers.

